

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 72 (1931), p. 309-314

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1931__72__309_0

© Société de statistique de Paris, 1931, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1931

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1931

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. HUBER, ANCIEN PRÉSIDENT.
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1931.
NÉCROLOGIE.
FÉLICITATIONS ADRESSÉES A M. PICQUENARD.
NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN.
COMMUNICATION DE M. H. BUNLE : « QUELQUES MOTS SUR LE MAROC ÉCONOMIQUE ».
COMMUNICATION DE M. RENÉ THÉRY ; « LE RENDEMENT DES VALEURS A REVENU VARIABLE EN FRANCE DEPUIS LA GUERRE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. HUBER, ANCIEN PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. HUBER, ancien Président, remplaçant M. AUPETIT qui s'est excusé de ne pas pouvoir assister à cette séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1931.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 1931, inséré dans le Journal de novembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de nos collègues :

MM. DABAT (Léon), directeur général honoraire des Eaux et Forêts, conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes.

RICHARD (Léon-Pierre), rédacteur principal à la préfecture de la Seine, bureau de la Statistique municipale.

FÉLICITATIONS ADRESSÉES A M. PICQUENARD.

M. le Président félicite au nom de la Société notre collègue M. PICQUENARD qui vient d'être appelé par le Gouvernement français à remplacer le regretté

Arthur FONTAINE. Il indique en quelques mots la carrière de M. PICQUENARD, qui aura à remplir une tâche difficile.

NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées à la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence MM. DANYSZ (Stanislas), BOUIS, GOULD, FRANÇOIS (Pierre), CONTE, ANSIEAU, MONOURY, QUERNÉ, LABEY, KOCZIRKIEWICZ, LEFEBVRE, HAAS, LATTÉS, DU BOURG DE BOZAS, MALAFAYE, ANCEL, JEANNIN-NALTET, GOLDSCHMIDT, BRULEY, GAUDRE, REYMOND et MERCIER sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. FREYSSINGE (Jean), directeur commercial des Laboratoires Freyssinge, ancien élève du Centre de Préparation aux Affaires, 9, rue Pareau (XII^e), présenté par MM. Lhoste, Cauboue, Tavernier et Barriol.

M. SERRUYS (Jean), ingénieur E. C. P., diplômé du Centre de Préparation aux Affaires, 250, rue de Rivoli (I^{er}), présenté par MM. Lhoste, Cauboue, Tavernier et Barriol.

M. KORN (Albert), ingénieur d'agronomie coloniale, ancien élève du Centre de Préparation aux Affaires, 10, impasse Laugier (XVII^e), présenté par MM. Lhoste, Cauboue, Tavernier et Barriol.

M. BERRY (Jean), diplômé du Centre de Préparation aux Affaires, 20, avenue Gallieni à Courbevoie (Seine), présenté par MM. Lhoste, Cauboue, Tavernier et Barriol.

M. BARBOT (Jacques), licencié ès-sciences mathématiques, membre de l'Institut des Actuaire français, sous-chef de bureau à la Compagnie P.-L.-M., 17, rue de Londres (9^e), présenté par MM. Barriol, Brochu et Bernard.

M. MAJORELLE (Jean), directeur général de la Société de Documentation Industrielle et de la Société Française de Cartographie, 35, rue Saint-Dominique (7^e), présenté par MM. Adam et Barriol.

M. GALLI (François), diplômé d'études supérieures, professeur à l'Institut des Sourds-Muets de la rue Saint-Jacques (V^e), présenté par MM. Moine et Bouis.

M. CASTRELLI (Vincenzo), professeur à l'Institut de Bari (Italie). Chargé de Mission à l'Institut International de Coopération intellectuelle, 2, rue Montpensier, Paris, présenté par MM. March, Huber et Barriol.

M^{lle} GUIEYSSE (D.), aide statisticien à la Statistique Générale de la France, 60, boulevard Port-Royal (5^e), présentée par MM. Huber et Dugé de Bernonville.

M^{me} Georges RAUT, licenciée ès-sciences mathématiques, 52 bis, boulevard Saint-Jacques, Paris, présentée par MM. Simionov et Barriol.

Conformément à l'usage il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération et dont la liste complète sera insérée dans un prochain numéro du Journal.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

Cours d'Économie Politique (livre cinquième). Édition définitive, revue et augmentée de notre ancien Président M. COLSON.

Sommario di Statistica, par M. Giorgio MORTARA.

Annuaire Statistique de la France.

PRÉSENTATION DE MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du Règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration, pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance du 16 décembre 1931.

Les membres proposés par le Conseil en vue du renouvellement partiel pour 1932 sont les suivants :

Pour la présidence pour 1932 : M. DUGÉ DE BERNONVILLE, statisticien à la Statistique générale de la France, en remplacement de M. AUPETIT, Président sortant non rééligible.

Comme Vice-Président pour 1932-1933-1934 : M. Paul RAZOVS, licencié ès-sciences mathématiques, membre agrégé de l'Institut des Actuaire français, en remplacement de M. DUGÉ DE BERNONVILLE, proposé pour la présidence.

Comme Trésorier archiviste pour 1932-1933-1934 : M. André TRIGNART, chef de division honoraire au Service de la Comptabilité générale et des Finances de la Compagnie P.-L.-M., expert-comptable (S. C. F.), membre de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris, trésorier sortant rééligible.

Comme membres du Conseil pour 1932-1933-1934 : M. LANDRY, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, en remplacement de M. RAZOVS, proposé pour les fonctions de Vice-Président.

M. SAUVY (Alfred), statisticien adjoint à la Statistique générale de la France, en remplacement de M. Edmond MICHEL, membre sortant non rééligible immédiatement.

ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN.

M. le Président donne la parole à M. G. ROULLEAU, rapporteur de la Commission chargée d'attribuer le Prix BOURDIN, qui lit le rapport ci-après proposant l'attribution de ce prix pour la période 1928-1930 à M. Jean BOURDON.

MES CHERS COLLÈGUES,

Vous avez aujourd'hui à décerner le prix fondé par notre ancien président, le Dr Bourdin, pour récompenser l'auteur du meilleur travail publié dans le Journal de notre Société au cours d'un cycle de trois années.

La Commission chargée de faire un choix parmi les communications présentées au cours de vos séances avait à remplir une tâche délicate. Son embarras eût été plus grand encore si votre Conseil n'avait, depuis nombre d'années déjà, décidé d'écarter de la compétition, outre les membres du Conseil actuellement en fonctions, les auteurs déjà distingués par l'attribution du prix.

Après cette élimination, qui mettait hors de cause de très intéressants travaux, le rapporteur se trouvait en présence de quinze concurrents, dont les communications et les articles traitaient des sujets les plus divers : la démographie, les finances publiques et privées, les assurances, l'économie sociale, la méthodologie statistique, ont tout à tour retenu l'attention des auteurs, et donné lieu à de sérieuses études entre lesquelles le choix était difficile.

Votre Commission, après mûr examen, a retenu pour le proposer à l'attention du Conseil le nom de M. Jean Bourdon, qui a présenté deux communications : l'une sur les *Résultats électoraux probables du suffrage familial en période normale*, l'autre sur le *Congrès mondial de la population* tenu en 1927; celle-ci, à côté d'un compte rendu résumé de la session, comprend une étude critique de plusieurs travaux qui y ont été présentés et d'intéressantes considérations sur les migrations humaines.

Notre collègue y a fait preuve d'une connaissance approfondie des problèmes démographiques, et de qualités de sagacité et de pénétration que nous avaient déjà révélées ses précédents travaux, ses fréquentes interventions dans nos discussions. La

Commission y a reconnu l'œuvre d'un statisticien de mérite. Votre Conseil, à l'unanimité, a ratifié son choix, et propose à vos suffrages M. Jean Bourdon comme lauréat du prix pour la période 1928-1930.

Le Rapporteur,
G. ROULLEAU.

M. le Président remet la médaille BOURDIN à M. BOURDON et lui adresse des félicitations pour son œuvre si intéressante et ses interventions toujours judicieuses dans les discussions en séance.

COMMUNICATION DE M. H. BUNLE : « QUELQUES MOTS SUR LE MAROC ÉCONOMIQUE ».

M. le Président donne la parole à M. H. BUNLE pour les quelques mots qu'il a à adresser à nos collègues et dont le texte développé est inséré dans le présent numéro du Journal.

M. le Président remercie au nom de la Société M. BUNLE, du tableau qu'il a brossé de la situation économique du Maroc et où il a su montrer très rapidement le progrès accompli et les résultats qu'on pouvait espérer dans un avenir prochain.

Il souhaite qu'à la suite de la mention de M. BUNLE, il soit créé au Maroc un Service de Statistiques digne de la France comparable à ce qui se trouve dans la plupart des possessions des États européens.

Malheureusement, il y a beaucoup à faire sur ce point. On pourrait d'ailleurs s'inspirer de ce qui a été fait en Indo-Chine et qui pourrait être étendu à nos autres possessions.

M. le Président donne la parole à M. RUFFIEUX qui désire poser quelques questions à l'orateur :

Il remarque que de ce qui vient d'être dit, on peut conclure que le Maroc, pays essentiellement agricole, le demeurera encore longtemps.

Il serait particulièrement intéressant d'avoir des renseignements sur l'organisation du crédit agricole dont il a été parlé, et à un autre point de vue, sur le problème, extrêmement important pour certains points du Maroc, de l'irrigation.

M. BUNLE répond qu'en raison de l'ordre du jour très chargé, il ne peut développer ainsi cette question, mais on trouvera dans le Journal de la Société quelques précisions à cet égard.

Toutefois, le conférencier précise que le plan de l'irrigation est mené de pair avec le développement des installations Hydro-électriques.

COMMUNICATION DE M. RENÉ THÉRY : « LE RENDEMENT DES VALEURS À REVENU VARIABLE EN FRANCE DEPUIS LA GUERRE ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. René THÉRY pour le développement de sa communication dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal.

M. le Président dit qu'on vient d'entendre traiter avec une compétence remarquable le problème de la statistique du rendement des valeurs mobilières à revenu variable.

Il est particulièrement reconnaissant à l'orateur de n'avoir pas sacrifié la première partie de sa communication et d'avoir montré la difficulté pour le statisticien, d'établir le rendement des valeurs mobilières.

Quand il s'agit de valeurs à revenu fixe, on trouve encore facilement des statistiques concordantes. Au contraire, le calcul du rendement des valeurs à revenu variable pose une multitude de questions qui présentent un grand nombre d'alternatives.

Quand on se trouve successivement à choisir entre plusieurs directions, il est difficile d'arriver finalement au même point.

La courbe des rendements est pour beaucoup une question d'appréciation et des statisticiens également compétents, connaissant bien leur métier et la question des valeurs boursières, peuvent amener des résultats très différents.

M. le Président demande si personne n'a d'observation à présenter?

M. René PUPIN s'exprime ainsi :

« Nous venons de recueillir des indications précieuses sur le *passé* et nous en remercions M. René THERY qui a bien voulu les réunir à notre intention. L'intérêt du passé est évident, mais il ne nous dispense pas d'interroger l'*avenir*.

« Le passé nous apporte des enseignements, à nous d'en faire notre profit pour éviter les écueils dont nous avons souffert.

Aux prises avec le *progrès destructeur* autant que constructeur, car le progrès ne construit guère en terrain libre; il jette les édifices à terre pour en construire d'autres à leur place, aux prises avec la *tendance à la surcapitalisation* des administrateurs, avec les *exigences fiscales*, avec la *fermeture des marchés étrangers*, il nous faut avouer que l'actionnaire d'aujourd'hui n'est pas couché sur un lit de roses, ou du moins, si roses il y a, on aperçoit plus d'épines que de pétales...

Lorsqu'on considère avec un peu d'attention et d'indépendance d'esprit, notre *régime des valeurs mobilières*, on arrive à cette conclusion qu'il est à *refaire entièrement, de la cave au grenier*.

On n'y voit que *portes ouvertes à tous les abus*. Ne nous étonnons donc pas si : nos valeurs à revenu variable sont en moyenne au coefficient 2,5 alors que le coefficient 5 représenterait la dépréciation monétaire.

« Ne nous étonnons pas si ce coefficient tombe à 1,9 pour les banques et pour les produits chimiques ou à 0,8 pour la métallurgie au lieu de 5 parité d'avant-guerre.

« Si l'actionnaire français s'intéresse tant soit peu au revenu de ses titres, il devra multiplier ses efforts pour obtenir du Parlement une refonte du régime de nos valeurs mobilières.

• « Je n'énumérerai pas ce soir toutes les réformes qui paraissent s'imposer à ceux qui prennent souci de la conservation du capital français et de la saine défense de l'épargne. Qu'il me soit permis d'en citer au moins quelques-unes :

« 1^o Publication de Rapports et de Bilans semestriels, et non annuels;

« 2^o Obligation pour les Sociétés d'employer 50 % des sommes annuellement consacrées aux réserves, en valeurs à revenu fixe, autant pour éviter la « surcapitalisation et la surproduction » que pour permettre une mobilisation éventuelle de ces réserves en cas de besoin;

« 3^o Limitation légale du nombre de participations aux conseils d'administration... Car *gérer et siéger* sont choses différentes et nous doutons que les meilleurs cerveaux puissent conduire, à l'avantage des actionnaires, 15 ou 20 entreprises, parfois totalement différentes;

« 4^o Obligation pour les administrateurs de posséder et de déposer en garantie de leur gestion un nombre d'actions correspondant à un risque réel, à un risque de nature à leur rappeler leurs responsabilités.

Croit-on que les généreux prêteurs anglo-saxons eussent versé de leurs propres deniers les 45 milliards de francs qui se sont mués en crédits-gelés?

5^o Contrôle des *familles de sociétés* qui constituent un péril grandissant pour l'actionnaire : sociétés filiales, sociétés participantes, qui permettent les mutations occultes des meilleurs ou des pires éléments de l'actif, dans un même groupe...

« Je m'arrête ici, sans parler des *actions à vote plural*, et des autres abus qui trop souvent ont mis l'actionnaire français en triste posture.

« Ainsi que le nom l'indique « Valeurs à Revenu variable » on peut avancer que l'acheteur d'une action ne sait jamais le taux de capitalisation du titre qu'il vient d'acquérir. A-t-il acheté le 3 janvier 1931? il ne peut avoir la pré-

tention de connaître le dividende qui ne sera arrêté « en Conseil » que 3^e/₄ ou 5 mois plus tard. A-t-il acheté le 30 juin 1931? Il ne peut avoir encore aucun aperçu des profits ou des répartitions afférents à un exercice dont il reste six mois à courir. Les administrateurs eux-mêmes n'en savent rien. De sorte que l'étude des taux de capitalisation — en l'état actuel des choses — ne peut être qu'une étude rétrospective et d'un caractère un peu académique. »

M. THERY, dit que sur certains points, il est d'accord avec M. Pupin.

La loi de 1867 est trop ancienne et notamment la documentation donnée aux actionnaires est par trop insuffisante et intermittente. Il faudrait au moins qu'elle soit semestrielle.

Bien qu'il soit d'accord sur beaucoup d'autres choses, il est un point sur lequel il se sépare de M. PUPIN : c'est qu'il faut être excessivement prudent dans les mesures à prendre pour la protection des actionnaires.

Toute mesure trop rigide peut conduire à d'autres difficultés.

Par exemple : si on obligeait à employer la moitié des réserves dans l'achat de valeurs à revenu fixe, on ne saurait dire par exemple que ces réserves auraient été ainsi à l'abri de toute vicissitude, pour ces dernières années.

Il faut donc être très prudent, bien qu'évidemment, à l'heure actuelle, nombre d'entreprises aient des réserves qui se volatilisent et disparaissent en quelques mois, après qu'on les a vues au bilan.

La question mérite une étude qui devrait être faite en dehors de toute action politique, par des techniciens uniquement soucieux de l'intérêt des capitalistes qui confient leurs capitaux aux bons soins des entreprises.

La séance est levée à 11 h. 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
M. HUBER.
